

INFORMATION IMPORTANTE

Les conditions et modalités de l'émission sont définies dans la Note d'Information enregistrée par l'AMF-UMOA sous les n°EE/25-07 et EE/25-08 en date du 05 mars 2025.

Les investisseurs sont invités à prendre connaissance de l'intégralité de la Note d'Information au siège de l'Emetteur, des établissements membres du syndicat de placement ou sur le site internet de l'Emetteur : www.finances.ml, ou la SGI chef de file www.sgimali.com.



Direction Générale du Trésor
et de la Comptabilité Publique
ACI 2000 - BP 1887 - Bamako
TÉL : (223) 20 23 19 79 / 20 23 17 07
Fax : (223) 20 22 58 66

EMPRUNTS OBLIGATAIRES PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

« ÉTAT DU MALI
6,55% 2025-2032 »
« ÉTAT DU MALI
6,35% 2025-2030 »

**Notre
épargne,**
moteur du Mali
de demain



Tranche A

Montant	70 milliards
Taux	6,55%
Maturité	7 ans
Différé	3 ans

Tranche B

Montant	30 milliards
Taux	6,35%
Maturité	5 ans
Différé	2 ans

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION : DU 10 AU 21 MARS 2025

REPRÉSENTANT DE L'ÉMETTEUR
TRÉSOR PUBLIC DU MALI



ARRANGÉUR
ET CHEF DE FILE



CO-CHEF
DE FILE



REPRÉSENTANT DE L'ÉMETTEUR : TRÉSOR PUBLIC DU MALI. ARRANGÉUR ET CHEF DE FILE : SGI MALI. CO-CHEF DE FILE : CIFA BOURSE. CIFA BOURSE : SOCIÉTÉ ANONYME À CAPITAL VARIABLE, SIÈGE SOCIAL : BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE, 10000 ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE. CIFA BOURSE : SOCIÉTÉ ANONYME À CAPITAL VARIABLE, SIÈGE SOCIAL : BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE, 10000 ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE. CIFA BOURSE : SOCIÉTÉ ANONYME À CAPITAL VARIABLE, SIÈGE SOCIAL : BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE, 10000 ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE.

Cette opération a été enregistrée par l'Autorité des marchés financiers de l'Union
Moyennine Ouest Africaine (AMF-UMOA) sous les numéros n°EE/25-07 et EE/25-08 en date du 05 mars 2025.

MODALITÉS DE L'OPÉRATION INFORMATION IMPORTANTE

But de l'émission

L'émission a pour objet la mobilisation de ressources en vue d'assurer le financement de certains investissements prévus au budget 2025 de l'Etat.

Montant de l'émission

Le montant de l'émission est de 100 000 000 000 FCFA réparti comme suit: Tranche A 70 Milliards de FCFA et Tranche B 30 Milliards FCFA.

Taux d'intérêt de l'emprunt

Les taux d'intérêts sont de 6,55% pour l'emprunt " Etat du Mali 6,55% 2025-2032" et de 6,35% pour l'emprunt " Etat du Mali 6,35% 2025-2030"

Durée de l'emprunt

L'emprunt Etat du Mali 6,55% 2025-2032 aura une maturité de sept (7) ans avec 3 ans de différé.

L'emprunt Etat du Mali 6,35% 2025-2030 aura une maturité de cinq (5) ans avec 2 ans de différé.

Nature, forme et délivrance des titres

Les obligations " Etat du Mali 6,55% 2025-2032" et Etat du Mali 6,35% 2025-2030" seront émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur par appel public à l'épargne.

Elle seront inscrites en compte et tenues par un intermédiaire habilité au choix du porteur.

Nombre et valeur nominale des titres

Le montant de l'émission est de 100 000 000 000 FCFA représenté par 10 000 000 Obligations d'une valeur nominale de 10 000 FCFA chacune.

Prix d'émission

Le prix d'émission sera de dix mille Francs CFA (10 000 FCFA) par Obligation, payable en une seule fois à la date de souscription.

Période de souscription

La souscription sera ouverte du 10 au 21 Mars 2025 inclus. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée à la discrétion de l'Émetteur, après avis de l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA).

AMORTISSEMENT, REMBOURSEMENT

Paiement des intérêts et remboursement du capital

Le remboursement des Opérations dénommées « Etat du Mali 6,55% 2025-2032 » et « Etat du Mali 6,35% 2025-2030 » se fera par amortissement annuel du capital en séries égales après un différé de Trois (3) ans pour les titres « Etat du Mali 6,55% 2025-2032 » et de (2) ans pour les titres « Etat du Mali 6,35% 2025-2030 »

Fiscalité

Les revenus liés à ces Obligations sont exonérés de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières pour l'investisseur au Mali, et soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

Durée de vie moyenne des emprunts

La durée de vie moyenne sera de 5 ans pour l'emprunt « Etat du Mali 6,55% 2025-2032 ». La durée de vie moyenne sera de 4 ans pour l'emprunt « Etat du Mali 6,35% 2025-2030 ».

SURETÉ ET CADRE JURIDIQUE

Catégorie d'investisseurs potentiels

Sont concernés par l'emprunt toutes les personnes physiques et morales, y compris les banques et les compagnies d'assurance.

Date de jouissance

La date de jouissance est fixée Cinq (5) jours après la clôture de la période de souscription.

Garantie

Cette émission bénéficie de la garantie souveraine de l'Etat du Mali.

Mécanisme de sécurisation et de paiement

Un mécanisme a été mis en place pour permettre au Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) de disposer des fonds relatifs à chaque échéance par un ordre de virement irrévocable du Trésor Public donné à la BCEAO. La BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance et le mettra à la disposition du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/ BR) qui procédera au règlement aux différents détenteurs des titres à travers les SGI.

Notation

Cette émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

Droit applicable

La présente opération est régie par la législation en vigueur dans l'espace UEMOA. Tribunaux compétents en cas de litige.

Tribunaux compétents en cas de litige

La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente pour statuer sur tout litige pouvant survenir de cet emprunt.

Liquidité

Les Obligations issues des emprunts « Etat du Mali 6,55% 2025-2032 » et « Etat du Mali 6,35% 2025- 2030 » bénéficient de l'admissibilité aux guichets de renancement de la BCEAO, dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

Code ISIN

Le code international de l'emprunt obligataire « Etat du Mali 6,55% 2025-2032 » est ML0000003573.

Le code international de l'emprunt obligataire « Etat du Mali 6,35% 2025-2030 » est ML0000003581.

Émetteur



Arrangeur et chef de file



Co-chef de file



Syndicat de placement

Le syndicat de placement est composé de toutes les SGI de la zone UEMOA agréées par l'AMF-UMOA.